

Image not found or type unknown



## Charges locatives non remboursées par l'agence immobilière

Par **Laulau35**, le **22/05/2023** à **18:56**

Bonjour

Mon ancien propriétaire a pris lui-même la gestion locative de son appartement et a quitté l'agence immobilière xxxxxx.

J'ai quitté le logement le premier juin 2022 mais l'agence m'a prélevé toutes les charges locatives en ayant pas eu le décompte des charges par le propriétaire.

À ce jour il ne veulent pas me rembourser car l'agence me dit qu'il n'on plus la gestion de l'appartement alors que je devais les recontacter en avril 2023 car ils auraient la régularisation des charges à ce moment là.

Comment faire pour me faire rembourser et avoir ce décompte dont j'ai le droit de recevoir, est ce l'agence qui me doit le prorata de mai à septembre 2022 ou le propriétaire qui a repris ma gestion de l'appartement ? D'après le propriétaire il leur a tout fourni les documents.

Merci

Par **janus2fr**, le **22/05/2023** à **18:58**

Bonjour,

C'est toujours le bailleur (propriétaire) au final qui reste responsable. C'est donc vers lui que vous devez vous tourner, y compris, le cas échéant, devant la justice.

Par **Laulau35**, le **22/05/2023** à **19:00**

Merci pour votre retour  
Cordialement

Par **Pierrepaulejean**, le **22/05/2023** à **19:20**

bonjour

si vous parlez des charges récupérables sur l'année 2022, le propriétaire ne peut effectuer cette régularisation que lorsque l'AG aura approuvé les comptes

Par **yapasdequoi**, le **23/05/2023** à **09:40**

Bonjour,

C'est le propriétaire qui vous doit la régularisation des charges. Vous avez (et il a ) un délai max de 3 ans pour cette régularisation.